



**INFORMATION RAPIDE**  
**N°2018-01**

**Belle et heureuse année 2018 !**



Le Maire, les adjoints, Le Conseil Municipal et le personnel de la Commune de Saint-Germain-Le-Châtelet vous présentent leurs

**MEILLEURS VŒUX**

A noter que dans la continuité de l'action « Communes en péril », il n'y aura pas de cérémonie des Vœux du Maire cette année.

**Travail saisonnier**

La Mairie fait appel aux jeunes habitants du village pour travailler 15 jours durant les vacances scolaires (à compter du mois d'avril).

**Toute personne qui fêtera ses 18 ans en 2018 et qui souhaite bénéficier d'un contrat saisonnier est donc invitée à faire une demande par courrier ou par mail à [mairie@saint-germain-le-chatelet.fr](mailto:mairie@saint-germain-le-chatelet.fr), accompagnée d'une copie de la carte d'identité, de la carte vitale et d'un RIB, et ce avant le 23 mars 2018.**

Les demandes qui nous parviendront au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

**Le Maire  
Jean-Luc ANDERHUEBER**

